

Liberté Égalité Fraternité

IA-IPR - CIEPAS

Affaire suivie par : Christophe Laville Doyen du Collège des IA-IPR

Mél: christophe.laville@ac-strasbourg.fr

Jenny-Patricia Lévy Doyenne du CIEPAS

Mél: jenny-patricia.levy@ac-strasbourg.fr

Tél. secrétariats: 03 88 23 38 71 / 03 88 23 37 87

6, rue de la Toussaint 67975 Strasbourg cedex 9 Pôle pédagogique Inspection Pédagogique Régionale Collège des Inspecteurs de l'Enseignement Professionnel de l'Académie de Strasbourg

Strasbourg, le 11 septembre 2020

A Mesdames et Messieurs les professeurs et personnels d'éducation

S/C de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du second degré

Objet : protocole PPCR

Référence : doyens/2020 n°3

Chères et chers collègues,

Les modalités des PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) entrées en vigueur en 2017 ont conduit à un certain nombre d'évolutions de vos carrières : reclassement d'échelon, accompagnement, évaluation.

Ces modalités prévoient qu'à des moments précis de leur carrière, les personnels sont éligibles à un rendez-vous de carrière, moment formalisé où une co-évaluation sera réalisée par l'inspecteur et le chef d'établissement. A l'exception de quelques cas particuliers, les collègues concernés ont été prévenus de cette éligibilité.

Ces rendez-vous de carrière concernent tous les personnels à des moments-clefs de leur parcours professionnel :

- dans la deuxième année du 6ème échelon,
- entre 18 et 30 mois dans le 8^{ème} échelon.
- dans la deuxième année du 9ème échelon.

Un rendez-vous se compose d'une inspection en situation professionnelle suivie d'un entretien avec l'inspecteur puis, dans un délai n'excédant pas six semaines, d'un entretien avec le chef d'établissement.

En raison de la crise sanitaire, la campagne 2019-2020 n'a pu être achevée en juin 2020. Les personnes n'ayant pu bénéficier de leur rendezvous de carrière seront vues entre le 15 septembre et le 7 décembre 2020 sans conséquence sur l'évaluation et les campagnes d'avancement. La nouvelle campagne 2020-2021 s'étalera quant à elle d'octobre 2020 à mai 2021 selon les modalités habituelles.

Pour la nouvelle campagne 2020-2021, un calendrier de l'ensemble des dates composant le rendez-vous de carrière est communiqué par courrier électronique sur l'adresse académique et sur la messagerie l-prof <u>au moins 15 jours à l'avance</u>. Il vous revient de le valider dans les meilleurs délais en utilisant le lien indiqué à cet effet dans le courriel.

Lors de la visite d'inspection, nous observerons vos pratiques éducatives et pédagogiques et lors de l'entretien, nous échangerons plus largement sur vos compétences professionnelles et votre carrière.

Si le seul document réglementaire est le cahier de textes sous format numérique, nous vous encourageons à mettre à notre disposition tout autre support qui permettra de valoriser votre travail (documents pédagogiques, cahiers d'élèves des différentes classes, progressions, évaluations et outils d'évaluation, projets, CV, lettre de mission...).

Pour préparer les entretiens, vous pouvez également remplir le *Document de référence de l'entretien* et nous le transmettre à votre convenance. Ce document est disponible en ligne sur le site du ministère, ainsi que le *Guide du rendez-vous de carrière* (http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-carrière-mode-emploi.html).

Vous serez ensuite destinataire d'une grille d'évaluation de vos compétences professionnelles assortie des appréciations littérales de vos évaluateurs.

Par ailleurs, au-delà des rendez-vous de carrière centrés sur l'évaluation de vos compétences, le PPCR prévoit aussi l'accompagnement de votre développement professionnel. A ce titre, des visites en classe des corps d'inspection et/ou des chargés de missions, des réunions d'équipes et des journées d'animation et de formation se poursuivront.

Nous vous adressons nos salutations les plus cordiales.

Pour les inspecteurs du second degré,

Christophe Laville, Doyen du Collège des IA-IPR Jenny-Patricia Lévy, Doyenne du CIEPAS